

**ABONNEMENTS**  
 LOT et Départ. limitr.  
 3 mois 6 mois 1 an  
 25 fr. 40 fr. 70 fr.  
 Autres départements  
 3 mois 6 mois 1 an  
 26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

# Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31

Compte postal :  
5399 TOULOUSE

Les abonnements  
se paient d'avance

Changement  
d'adresse : 1 franc

50<sup>c</sup>

**Administration**  
 CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS

Les annonces sont reçues au bureau du Journal

**Direction & Rédaction**

Directeur : A. COUESLANT  
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET  
 Paul GARRIAL

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES... 1 fr. 90  
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)... 2 fr. 25  
 RÉCLAMES 3<sup>e</sup> page... 3 fr. 50  
 — 2<sup>e</sup> page... 6 fr. »

50<sup>c</sup>



## Il n'en a pas fini!...

Il y a quelques jours, dans Le Figaro, notre éminent confrère Paul Hazard, de l'Académie Française, évoquait la mémoire d'un temps fabuleux qu'il dit avoir vécu ! Il nous en rapporte des choses si étranges et si incroyables que, sans l'autorité de sa parole, nous penserions volontiers qu'il nous fait le récit de quelques rêves bleus !

Comment imaginer dans la réalité ce qu'il affirme avoir été si banal et si ordinaire que personne n'y faisait attention ?

En ce temps-là, paraît-il, beaucoup d'habitants possédaient une de ces machines miraculeuses avec lesquelles on se transportait le plus aisément du monde d'un bout à l'autre du pays sur les belles routes de France. Leurs possesseurs n'avaient qu'à monter dedans et ils partaient comme ils voulaient rien qu'en appuyant sur un levier. Notre confrère va même jusqu'à assurer que, pour ceux qui n'en possédaient pas en propre, il y en avait de toujours prêtes, rangées en ligne le long du trottoir et qui sur un signe venaient se mettre à la disposition de qui voulait. Ces machines étonnantes, qui n'étonnaient personne, s'appelaient des « autos » — c'est comme je vous le dis d'après notre confrère — oui des « autos », d'un mot qu'on prononçait vingt fois le jour et d'un usage qu'on peut bien dire « courant » !

Poussant plus loin ses révélations, notre conteur de fables rapporte qu'en ces temps radieux, il était facile de se procurer à des prix raisonnables pour en faire son repas quelque chose de ces volailles dont il nous vante la chair savoureuse et succulente et qu'Henri IV promettait comme une récompense dominicale à son bon peuple s'il était sage !

Enfin, de merveille en merveille, cet explorateur qui revient de loin, va même jusqu'à raconter que les heureux contemporains de cette époque bénie pouvaient entrer librement dans n'importe quel magasin, qu'ils y étaient reçus avec le sourire, que des vendeurs et vendeuses s'empressaient autour des clients et s'ingéniaient à satisfaire toutes leurs exigences. Il paraît aussi que les candidats-acheteurs se trouvaient partout devant une telle abondance de produits et de marchandises que leur principal embarras venait de ce qu'ils ne savaient pas lesquels choisir (Je vous dis les choses comme notre confrère les rapporte d'après ce qu'il affirme avoir vu !) De tout ! Il y avait de tout ! Et les gens étaient si difficiles à satisfaire que rien ne leur plaisait ! Rien n'était assez beau ! Et d'un air excédé, dégoûté, les clients s'en allaient de boutique en boutique à la recherche de l'introuvable perfection.

Bref, on avait à portée de la main à peu près tout ce qu'on pouvait désirer ! Existence aisée ! Douceur de vivre !

C'est pourtant vrai qu'ils ont existé ces temps-là et qu'ils sont bien proches de nous ! Bien proches, hélas ! et si lointains !

Mais il est des choses que notre confrère ne dit pas et qu'il faut ajouter. A savoir que c'est bien de sa faute si le peuple de France les a perdus ! Insouciant de son propre sort et sans doute un peu amolli par cette douceur de vivre, il ne voulait jamais écouter ses vrais amis, ceux qui lui rappelaient vainement, au risque de lui déplaire, qu'il était exposé à de graves périls et que s'il voulait garder ces biens précieux il fallait qu'il fut toujours assez fort pour les défendre !

Ces bons conseillers, il les écarta du pouvoir afin de n'être plus importuné par leurs insupportables avertissements. Il se laissa tromper par les détestables flatteurs qui vivaient à ses dépens et dont la voix perfide le berçait avec d'agréables mensonges !

Qu'il prenne bien garde, ce brave peuple abusé et si durement puni, qu'il prenne garde ! Il n'en a peut-être pas fini avec ces « mensonges qui lui ont fait tant de mal » !

Emile LAPORTE.

## INFORMATIONS

### La situation de la population à Djibouti

Des aviateurs français venant de Djibouti sont arrivés à Marseille-Mariniane. Ils ont confirmé sur la situation de la Côte des Somalis des renseignements précis que le radio de Djibouti avait déjà transmis à la métropole.

La population, durement éprouvée par le blocus inhumain anglais, décimée par la maladie, qui frappe surtout les enfants, ne se démoralise pas et supporte vaillamment les privations et les vexations de toutes sortes. Elle est soutenue moralement par le gouverneur de la colonie et nul ne songe à se soumettre aux injonctions des assiégeants.

### Difficultés alimentaires en Grande-Bretagne

Le journal « La Nation », dans un article consacré à la situation alimentaire en Angleterre, déclare que la population londonienne a de sérieuses raisons pour n'être pas satisfaite du système de rationnement en vigueur actuellement.

Le correspondant du journal argentin souligne ensuite que l'insuffisance du ravitaillement est due aux destructions effectuées par les bombardiers et les sous-marins allemands. D'autre part, les envois de vivres de provenance américaine ont été réduits pour donner plus de place au matériel de guerre.

### Désertions dans les rangs gaullistes

Le contre-torpilleur « Triomphant », qui fait partie des navires de guerre français capturés dans les ports anglais le 3 juillet 1940, et qui depuis a été armé par les forces gaullistes, a fait escale à San-Diego (Californie). Au cours de cette escale, une centaine d'hommes de l'équipage gaulliste a déserté du bord.

### La Fédération des cheminots

Dans son bulletin corporatif, la Fédération des cheminots traite du sabotage.

Les actes de sabotage commis récemment, qui heureusement n'ont entraîné aucune victime, ne sont pas l'œuvre criminelle de spécialistes du rail ; en tout cas, s'il en était autrement, nous condamnons de tels actes, qui ne correspondent pas à grand-chose, sauf à faire, le cas échéant, des victimes parmi nos camarades mécaniciens, chauffeurs, agents de trains, ainsi que parmi les Français.

Nous ajoutons que ce ne sera pas faire œuvre de mouchard que de signaler sans retard aux chefs responsables ce qui pourrait paraître anormal.

En agissant, ainsi, nous confirmons aux yeux de tous nos règles de discipline, d'honnêteté et de loyauté.

### EN PEU DE MOTS...

L'état de santé de MM. Pierre Laval et Marcel Déat continue à s'améliorer. M. Laval entre en convalescence.

Le Conseil des ministres a adopté un projet créant un Tribunal d'Etat chargé de punir tous les actes de nature à nuire à la sécurité du peuple français, et d'atteindre les vrais responsables de ces actes, au-delà des comparses.

A Marseille, les gendarmes ont arrêté les nommés Marcel Hétyrot et Eliane Vevrier, qui transportaient de l'huile achetée sans tickets et pour laquelle ils avaient trouvé preneurs au prix de 85 fr. le litre.

Au tirage de la ville de Paris 1898, le numéro 169.196, gagne 100.000 francs, le numéro 190.815, gagne 50.000 francs.

Le Comité international de la Croix-Rouge annonce qu'il vient d'effectuer son troisième millionnaire en faveur des civils des divers pays belligérants.

## CENTRE DE CIVISME DE MERCUÈS

Sous le haut patronage de M. Bézagou, Préfet du Lot, fonctionnaire depuis le 28 juillet 1941, au Château de Mercuès, à 7 kilomètres de Cahors, un Centre de Civisme dont la direction intellectuelle a été confiée à M. Delbos, Inspecteur d'Académie.

Il a été installé matériellement d'une manière très originale grâce aux actives démarches de M. Gueugnier, délégué départemental à la Jeunesse, et avec le concours de M. Olivier Rabaud, Chef de Pays des Compagnons du Quercy qui, aidé de ses Compagnons, a décoré les salles du vieux château avec infiniment de talent et d'ingéniosité.

Le château de Mercuès, propriété du Professeur Jean-Louis Faure, est un bel édifice médiéval avec des parties des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui fut l'ancienne résidence des Evêques du diocèse. Il couronne un éperon boisé d'où l'on domine un paysage émuant où s'opposent l'aspect gracieux et riant de la large et fertile vallée du Lot et l'aridité un peu funèbre des Causses. Le site et le château sont, de l'aveu de ses visiteurs, plus beaux encore que ceux d'Uriage, autre magnifique centre de formation des Jeunes.

C'est ce cadre et cette installation que M. le Préfet du Lot a offerts aux organisateurs pour leur permettre d'inviter l'élite de la Jeunesse à une méditation active, sous le signe de l'unité française et du redressement français.

C'est là dans un climat d'exaltation morale, intellectuelle et patriotique que des instituteurs, des prêtres, des étudiants, des officiers se sont réunis pour se faire ensemble, une mentalité de Chevaliers de la Révolution Nationale ; là, ils se livrent à des exercices physiques hébertistes et un travail intellectuel particulièrement fécond.

Le Secrétariat Général à la Jeunesse a confié à M. Basseville, des Scouts de France, la mission de diriger l'hébertisme, le chant choral, l'art dramatique, assisté par MM. Hoffner, éclairer unioniste, Olivier Rabaud, Chef de Pays des Compagnons, Leblanc, Scout chef adjoint de l'Ecole des Cadres de Corbiac.

Les études sont dirigées par M. Delbos, Inspecteur d'Académie, qui choisit les conférenciers et les sujets des conféren-

ces. Travail, Famille, Patrie, voilà les thèmes qui inspirent ce choix. Les participants étant d'un niveau assez élevé, l'enseignement de Mercuès n'a rien de scolaire ; il cherche à être simplement exaltant. Il n'y a aucune barrière entre les auditeurs et les conférenciers, et les stagiaires après avoir écouté les conférences, participent à des discussions extrêmement confiantes et poussées, sur les problèmes qui préoccupent aujourd'hui les élites.

Il n'est pas rare de voir les plus hautes personnalités du département venir se joindre à M. Delbos, le jeune et actif Inspecteur d'Académie. M. le Préfet du Lot, tout récemment, a pris part à l'un de ces débats, à la suite d'une très intéressante conférence présentée avec chaleur par son Chef de Cabinet, M. Jean Lagrive, sur « La crise constitutionnelle de juin 1940 ».

Ce fut une séance très animée où les erreurs d'hier furent objectivement soulignées et les principes essentiels de la révolution nouvelle exaltés avec ferveur. M. le Préfet du Lot, à cette occasion, n'adressa pas seulement des compliments chaleureux aux organisateurs et aux stagiaires, il sut en termes directs communiquer à son auditoire d'exception, sa confiance en l'avenir français.

Deux sessions de dix jours permettent déjà de souligner les magnifiques résultats d'une telle expérience. Dans une atmosphère extrêmement courtoise, instituteurs et prêtres, mutuellement respectueux de leurs croyances, ont fait un sincère et touchant effort pour rechercher des positions communes qui pouvaient les réconcilier sur le terrain de l'unité nationale.

Depuis qu'ils ont quitté Mercuès, les stagiaires des deux sessions ont formé l'Amicale des Anciens de Mercuès ; prêtres et instituteurs entretiennent depuis des relations d'amitié et échanget une intéressante correspondance.

Mercuès a donc fait la preuve que le prêtre ne devait pas être forcément l'ennemi de l'instituteur, et l'instituteur l'ennemi du curé, pour reprendre l'expression du Ministre Carcopino.

A Mercuès, on prépare activement l'union des esprits et des cœurs, et le département du Lot s'honore de cette initiative.

## CHRONIQUE DU LOT

### A SAINT-CERÉ

En marge du redressement national. — Gala musical de l'Union Chorale Artistique.

Il fut un temps, si proche et déjà si lointain, où il était de bon ton de dénigrer les petites villes, où tout était mis en œuvre pour attirer vers les grands centres la jeunesse des petites cités qui s'ennuyaient chez elle et y travaillait mal. L'œuvre de redressement entreprise par le Maréchal, met au premier plan le travail des jeunes « en famille et dans la joie ». La municipalité de Saint-Céré, s'associant à cette formule, s'efforce de l'appliquer et, pour distraire les jeunes et la population, a fondé et patronné l'Union Chorale Artistique. Ainsi, la jolie cité viscontine qui abrite son labeur dans l'ombre des Tours de Saint-Laurent, n'a-t-elle plus guère de maisons sans chansons.

Ayant à sa tête un bureau composé de personnalités saint-céréennes que préside avec une bienveillante autorité le Chef d'Escadron J. Barges, l'actif et dévoué Président de la Diane du Quercy, l'Union Chorale de Saint-Céré est dirigée par M. Haulbert, baryton de l'Opéra, bel et probe artiste, tout entier à son art, tout dévoué à sa tâche et qui a su, en quelques mois, former un chœur mixte discipliné et d'une haute tenue musicale, de 40 exécutants parmi lesquels il a su découvrir quelques beaux talents qu'il s'efforce de développer. M. Armand Faure, Conseiller municipal, Président du Syndicat d'Initiative, musicien émérite et compositeur, apporte à la Chorale l'aide de ses conseils et de son expérience fébrile.

De tous ces talents, de toutes ces bonnes volontés conjuguées, il fut donné d'admirer les beaux résultats, le dimanche 31 août, au cours de son premier gala musical que donna l'Union Chorale Artistique, en matinée et en soirée, au Foyer Municipal.

Ce fut une réussite éclatante, un succès sans précédent dans les Annales saint-céréennes... La belle et grande salle du Foyer Municipal ne put contenir tous les spectateurs accourus. La représentation du soir surtout, à laquelle assistaient M. le Maire de Saint-Céré et MM. les Membres de la municipalité se déroula dans une ambiance charmante de gaieté, de cordial intérêt et d'enthousiasme soutenu.

Le programme attrayant et varié, admirablement composé, permit d'applaudir le chœur mixte de 40 exécutants dans les « Armaillis », « Les Brésiliennes » et surtout dans « Se Cantos », l'ample chant populaire patois dont le ténor Roland Lafon chantait les couplets en solo. Mme Laverne, contralto, dans l'air de Mignon et les plaintes d'Orphée fit valoir une voix pleine de promesses. Mlle G. Duriez, soprano lyrique, égrena avec grâce le « Rire de Manon » et chanta avec âme la romance de « Martha » ; M. Elie Lafon, ténor à la voix souple et nuancée, faite pour la musique de charme se fit entendre dans les « Millions d'Arlequin » et « Venise et Bretagne » ; M. Tour, excellent comique, qui joint au sens du rythme et de la mimique une impeccable diction, mit la salle en joie avec « La Caissière du grand café » et « Suzon la blanchisseuse » ; M. Roland Lafon, ténor à la voix puissante, admirablement timbrée, qui a l'étoffe d'un artiste de grande classe, chanta avec art et aisance l'Aubade du Roi d'Ys et la romance de Maitre Patelin ; enfin M. Haulbert fit triomphalement apprécier son admirable voix de baryton et sa science du chant dans l'air de Figaro et l'air du Toréador de Carmen. Le quatuor de Rigoleto, chanté par Mmes Laverne, Duriez, MM. Lafon et Haulbert, termina la partie musicale du spectacle. La deuxième partie du programme comportait une comédie en six tableaux « La Pirlino et Lo Besto », de Armand Faure, amusantes scènes

### LE DIMANCHE, STOP !!

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — La circulation de tous les services publics de voyageurs est interdite le dimanche, quel que soit le carburant employé.

Article 2. — A titre exceptionnel, les services suivants, absolument indispensables, tant pour le remplacement des trains que pour le transport du lait, sont maintenus le dimanche :

Sarlat-Gourdon (M. Artigalas) ; Souillac-St-Denis près Martel (M. Desplats) ; Souillac-Sarlat (M. Desplats) ; Gourdon-Cahors, par Cazals (M. Artigalas) ; Gourdon-Cahors par Labastide (M. Artigalas) ; Saint-Martin-Labouval-Cahors (M. Artigalas) ; Marmillac-Uzech-Cahors (M. Bazillon) ; Labastide-Murat-Cahors, par Pélaçoy (M. Artigalas) ; Nadillac-Cahors, par Pélaçoy (M. Bessières).

### PLUS DE TAXIS

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1<sup>er</sup>. — La circulation des taxis fonctionnant à l'aide d'un carburant liquide est supprimée provisoirement à partir du 10 septembre 1941.

### A L'ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE

Le Directeur nous fait savoir qu'il est rentré de mission en zone occupée et reçoit personnellement les demandes de maintenance et les demandes d'inscription pour toutes les classes comme par le passé, soit à son bureau, de 10 h. à 12 h., chaque jour, sauf le dimanche, soit par correspondance.

La réforme de l'enseignement n'entraînera nullement la disparition de l'école mais un simple changement d'appellation et une adaptation progressive comme pour tous les établissements d'enseignement ; cette réforme ne commencera à être appliquée qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1942 et l'école fonctionnera en 1941-42 comme par le passé (Renseignements puisés au J.O. du 2 septembre 1941).

### Inspection Académique du Lot

M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale a décidé que les candidats aux concours de l'enseignement secondaire pourraient, sur leur demande, être hospitalisés et nourris dans les lycées de la ville où auront les compositions écrites à partir du 18 septembre prochain, les candidats au lycée de garçons, les candidates au lycée de jeunes filles.

Les intéressés devront en faire connaître d'urgence et directement à M. le Proviseur ou à Mme la Directrice des lycées de Toulouse.

### Maire révoqué

De l'Officiel : Par arrêté, M. Gouzou, maire de la commune de Saint-Vincent-du-Pendit (Lot) est révoqué de ses fonctions. « A manifesté de l'hostilité à l'œuvre de rénovation nationale. »

locales où l'ironie sans dard s'allie à l'observation la plus fine et admirablement jouée par Mme Mimi Lherm, MM. Gineste, Tour, Siadou, E. Lafon et Rougié qui surent en dégager les nuances et marquer le pittoresque des caractères et des situations. Le tableau de « Lo Besto », auquel la langue d'oc ajoutait ses intraduisibles saveurs, fut particulièrement goûté.

Mme Miramon et M. Haulbert tenaient le piano d'accompagnement et M. Treil, Sous-Directeur de la Chorale faisait avec brio un excellent régisseur.

La quête, fort fructueuse, fut, au cours des deux représentations, faite au profit de la Légion de Saint-Céré.

En félicitant l'Union Chorale Artistique de Saint-Céré et son admirable chef, M. Haulbert, du grand succès de cette première manifestation, nous nous permettons d'émettre un vœu : celui de voir l'Union Chorale accorder, dans son répertoire, une large place aux chants du folklore, afin que revivent chez nous, dans nos beaux paysages, tous les anciens chants de chez nous.

M.-L. VINCENT-FABRE.

### SUR LES SOUBIROUS

Après la prise de Cahors

Dès que Cahors fut à sa merci, le roi de Navarre dépêcha le capitaine Navailles à Mme de Batz pour lui faire savoir comment il avait eu bonne raison de « ces paillards de Cahors ». Le lendemain, 1<sup>er</sup> juin 1580, il écrivait à M. de Scorbiac : « Je croy que vous aures este bien esbahé de la prise de ceste ville ; elle est aussy miraculeuse car, apres avoir esté maître d'une partie, il a fallu acquérir le reste pied à pied, de barricade en barricade ».

Henri de Navarre séjourna une huitaine à Cahors, dans la maison qu'on appelle aujourd'hui, en souvenir de ce séjour, maison Henri IV, et qui était alors habitée par un membre de la famille de Roaldès, amie de la famille de Navarre (François de Roaldès, docteur régent à Cahors, avait été précepteur de Charles, bâtard de Bourbon, fils du roi défunt).

Lorsqu'il partit, il laissa le gouvernement de la cité au vicomte de Gourdon-Cénévières, qui avait été le principal instigateur de l'entreprise. La ville fut pillée et dévastée, au point que le roi de Navarre lui-même s'en émut. Il écrivit au vicomte, le 3 août 1580 : « J'y ai entendu que l'on demolist tous les temples et monastères de la ville de Cahors ; qui est contre mon intention et la defence expresse que j'en ay faite pendant que j'y estois. Je vous prie empêcher tels désordres et faire seulement abattre le couvent des Jacobins, parce qu'il nuit à la garde de la ville, voulant qu'il soit entièrement razé... Je suis forcé mal content de ce que les pillages ont si longuement continué, et que n'avez mieulx tenu la main à les empêcher ».

A la vérité, le vicomte de Gourdon n'était pas seulement animé dans cette affaire par la passion religieuse. En vertu d'un titre qui remontait à 1346, il devait payer annuellement aux Jacobins une rente de cent sacs de blé. En saccageant le couvent, il espérait faire disparaître ce titre, qui avait déjà donné lieu de nombreux procès. Mais il n'y réussit pas et fut condamné plus tard par le Parlement de Toulouse à s'acquitter régulièrement de ses obligations envers les Dominicains de Cahors.

Il semble que les protestants s'acharnèrent tout particulièrement à faire disparaître les archives, qui comprenaient entre autres de nombreux actes imposant diverses obligations à des tiers. Ils n'en épargnèrent pas moins les édifices religieux et les saintes reliques. Ils brûlèrent l'église des Jacobins, le couvent des Grands-Carmes (entre la rue des Carmes, le Lot, la rue des Hortes et la rue Victor-Hugo) et celui des Cordeliers (vieux Lycée actuel) où se trouvait un magnifique mausolée élevé en l'honneur de l'architecte du Pont Valentré, et qui fut détruit avec l'église. Ils pillèrent la Chartrreuse, où ils installèrent, dit dom Malvezin, « des femmes du tempérament le plus lubrique ». Ils dévastèrent la Cathédrale, le cloître, l'archidiaconé...

Le vicomte de Gourdon avait fait enlever les marbres de l'autel du Saint-Suaire et du maître-autel et les avait fait charger sur des bateaux pour les transporter en son château de Cénévières. Le bateau qui portait l'autel-majeur coula en face de Galesse (des sondages entrepris dernièrement par M. Louis Decremps, sur les indications d'un radiesthésiste, ne permirent pas de le retrouver) ; les marbres du Saint-Suaire arrivèrent à destination et servirent de table, sous une tonnelle.

La chapelle du Saint-Suaire abritait dans la Cathédrale une coiffe en fine toile de lin écarue, qui serait la Sainte-Coiffe du Christ et qui aurait été donnée à l'église de Cahors par Charlemagne. Cette relique fut providentiellement sauvée par la chanoine Dantine d'Hautesserre, qui put s'échapper en bateau par le port St-James et la transporter à Luzac.

(Lire la suite en deuxième page)

## Echos

### Le public cadurcien applaudit.

L'autre soir, dans un cinéma de Cahors, on passait sur l'écran des « actualités » dont plusieurs étaient consacrées à des spectacles militaires. On ne pouvait pas voir ce qui reste de l'armée française sans une émotion où il y avait des souvenirs mêlés de glorieuse fierté et d'amère tristesse...

Mais, tout de suite après, un frémissement d'espoir et de confiance passait dans le public où s'effaçaient les sentiments de cruels regrets qu'il venait d'éprouver. Et des applaudissements éclataient dans la salle obscure !

### Sont-elles vraiment parties ?

Déjà ! C'est pourtant vrai que dans le ciel magnifiquement bleu qui s'étale depuis quelques jours au-dessus de nos têtes, nous ne voyons plus le vol splendide et strident des hirondelles et des martinets !

Nous ne sommes pourtant qu'au début de septembre et généralement dans le Lot les hirondelles séjournent beaucoup plus tard.

Pourquoi sont-elles parties si tôt ! Des cultivateurs de Regourd m'ont dit que c'est l'annonce d'une saison d'hiver précoce et rigoureuse.

Peut-être s'alarment-ils à tort malgré certaines coïncidences qui ont fait croire qu'une corrélation existe entre le cours des saisons et les migrations des hirondelles. Aussi ai-je répondu à mon paysan de Regourd que si l'arrivée d'une hirondelle ne fait pas le printemps, le départ des hirondelles ne fait pas l'hiver.

SUR LES SOUBIROUS

(Suite)

Après la prise de Cahors

Il y avait de quoi émouvoir Henri de Navarre, qui ne s'était pas emparé de Cahors pour la mettre à sac et dont de nobles sentiments inspiraient la politique. Il ne se contenta pas de protester contre la conduite de ses partisans et de son gouverneur ; il aida à réparer les dommages.

Le traité de Fleix, qui mit fin à la septième guerre de religion, rendit Cahors aux catholiques ; en février 1581, le vicomte de Gourdon la remit au sénéchal de Vézins. Plus tard, Henri de Navarre accorda une subvention de 6.000 livres pour réparer les dégâts causés par ses partisans aux églises et plus particulièrement à la Cathédrale.

La prise de la ville avait ému les habitants qui s'ingénierent à la mieux fortifier dès qu'elle leur fut rendue. Ils renforcèrent la défense du Pont Neuf en construisant près de la porte, sur la rive droite, une citadelle flanquée d'un bastion, un second bastion et un pont-levis ; puis ils firent approfondir les fossés et réparer la Citadelle, les murs et les divers ouvrages. Ils craignaient sans raison, de nouvelles alarmes.

Avec la Fronde passèrent les dernières menaces de guerre sur le Quercy. Peu à peu on négligea d'entretenir les fortifications ; les murs et les tours tombèrent en ruines ; les fossés furent comblés. La ville occupa bientôt tout le méandre.

Le fossé qui défendait la vieille cité, de la Citadelle au Pont Vieux, devint une voie importante, la plus importante de Cahors. Les riverains s'empressèrent d'usurper le terrain entre la grande muraille et la murette et les pouvoirs publics durent intervenir. Un traité du 8 mai 1680, entre l'évêque et les consuls, compléta par une ordonnance du 9 juillet, obligea les propriétaires à construire à leurs frais, et suivant un alignement donné, des murettes ayant dix pans de haut, avec une porte carrée au droit de chaque maison. Ces murettes sont à l'origine des bâtiments en terrasse qui bordent si curieusement aujourd'hui le Boulevard Gambetta. La façade des maisons actuelles est en partie constituée par la grande muraille.

Les fortifications qui protégeaient la ville sur la rive droite de la rivière furent démolies lors de la construction des quais et du chemin de fer. On en voit encore d'importants vestiges le long de la rue du Lot et sur la falaise, entre la Citadelle et la Tour des Pendus.

Des trois points fortifiés dont s'enorgueillissaient Cahors, le Pont Valentré subsiste seul. Mais il est intact et nous offre un bel exemple de l'art militaire au Moyen Age. Il est, quoi qu'en ait écrit M. Poux, un chef-d'œuvre admirable, par la perfection de ses formes, l'harmonie de ses lignes, la hardiesse de ses tours, la solidité qui brave le temps et les crises les plus violentes, son originalité et son pittoresque qui ajoutent à la beauté du paysage.

La ligne de la Barre, de la tour des Pendus à la tour basse du Pal, est aujourd'hui à peu près intacte (on voit même encore, sous le cimelière, la forme de l'ancien fossé). On a très intelligemment restauré les fortifications, près de la Barbacane, et on les a fort bien mises en valeur en aménageant la place Lucrétius. Malheureusement, on néglige trop le rempart qui ferme la presqu'île. Ni les murs, ni les tours, ne sont entretenus. Des poteaux et des consoles en compromettent la solidité et les dépendent (on a placé d'ailleurs supports de fils contre l'admira-

LE RAVITAILLEMENT EN CLOUS

Les forgerons maréchaux-ferrants de Cabrerets ont appelé l'attention de leur maire sur le fait que leurs stocks de clous de ferrage seraient prochainement épuisés et qu'ils se trouvaient, comme d'ailleurs tous leurs collègues, dans l'impossibilité de se réapprovisionner sur le marché.

M. René Besse s'est préoccupé de cette importante question ; l'Administration vient de lui faire connaître que le Comité d'organisation du commerce des produits de quincaillerie va avoir prochainement à répartir vingt tours de clous provenant de la zone occupée.

La Direction des Services agricoles sera avisée en temps utile de l'importance du contingent attribué au département du Lot.

HALTE AUX HARICOTS !

En vue de constituer pour l'hiver des ressources en légumes secs, le Préfet régional a pris un arrêté interdisant jusqu'à nouvel ordre la vente et la circulation des haricots mi-secs à écosser.

Loterie Nationale

C'est le jeudi 11 septembre que sera effectué, à Paris, salle Pleyel, à 20 heures, le tirage de la 15<sup>e</sup> tranche de la Loterie Nationale dite « Tranche de la Famille ».

Tous les bénéfices de cette tranche doivent être affectés à des œuvres familiales par le Secours National et le Secrétariat à la Famille et à la Santé.

Le retour en zone interdite

Le retour en zone interdite est autorisé pour les chefs et propriétaires d'entreprises agricoles ou professionnelles.

Peuvent rentrer en vertu de ces mesures, le groupe des personnes suivantes :

1° Les propriétaires ou les chefs d'entreprises agricoles ou forestières. Sont aussi compris dans cette catégorie : les bûcherons, les charbonniers, les éleveurs (gros et petit bétail).

2° Les propriétaires et les chefs d'entreprises professionnelles ou industrielles. Tombent dans cette catégorie, tous les artisans travaillant pour leur propre compte, soit qu'ils travaillent seuls, soit qu'ils emploient des ouvriers.

Les personnes travaillant pour leur propre compte sont par exemple : les boulangers, bouchers, charcutiers, tailleurs, cordonniers, plombiers, serruriers, propriétaires d'entreprises de réparations, d'entreprises de transports, etc.

Parmi les entreprises industrielles sont à comprendre : toutes les entreprises commerciales qui ressortent du cadre de l'artisanat. Parmi les chefs d'entreprises industrielles sont à comprendre : les agents techniques et commerciaux compétents.

Ce règlement vaut pour les entreprises industrielles de toutes sortes.

Police mobile

A la suite des examens qui ont eu lieu à Vichy, en vue du recrutement d'agents de la police mobile, nous relevons parmi les candidats reçus, le nom de notre compatriote M. Jean Thirion, agent de police à Figeac.

ble porte Saint-Michel !). On a agrandi les brèches par où passent le chemin de fer et la rue du Pal. Un grand pan de mur s'est récemment abattu dans les jardins....

Nous nous permettons de regretter ici qu'on ne prenne pas plus de soins de nos vieilles fortifications qui sont une des parures de Cahors. Un récent arrêté préfectoral protège nos sites et nos édifices contre trop de négligence, de mauvais goût ou de sottise. Beaucoup penseront avec nous que les pouvoirs publics doivent donner l'exemple.

(à suivre) Jh. MAUREILLE.

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira jeudi 11 septembre à 17 heures.

Nécrologie

Notre ami, M. Pédernas, Président de la Légion, vient d'être frappé par le deuil.

Mme Gélis, mère de Mme Pédernas, vient de décéder à Cahors, malgré les soins affectueux que les siens lui ont prodigués.

La défunte regrettée a été inhumée à Mas-Cabardès (Aude) dans le caveau de famille.

Nous prions Mme et M. Pédernas ainsi que les membres de la famille d'agréer nos bien sincères condoléances.

Lycée Gambetta

M. Saissac, proviseur du Lycée de Mont-de-Marsan, est nommé au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Vignel, mort au champ d'honneur, poste provisoirement occupé par M. Lagier, suppléant.

M. Lagier est nommé au Lycée de Maçon.

Chambre professionnelle de l'industrie hôtelière

Le président invite les hôteliers, restaurateurs et limonadiers à être présents à la réunion qui aura lieu à 15 heures le dimanche 14 septembre à la Chambre de Commerce de Cahors. La réunion sera présidée par M. Gomy, président du Comité d'organisation professionnelle de l'industrie hôtelière.

Le président sera présent à la réunion, M. Chenot, haut-commissaire du gouvernement au tourisme. Cet avis tiendra lieu de convocation. — Le président, P. Lacour.

Incendie

Samedi, vers 20 heures, le tocsin alertait la population cadurcienne. Ce n'était pas à Cahors que l'incendie avait éclaté, mais dans la commune d'Escamps.

Pendant l'orage qui avait eu lieu, la foudre était tombée sur le clocher de l'église d'Escamps, provoquant un incendie qui menaçait de prendre de redoutables proportions.

Des sapeurs-pompiers de la Compagnie de Cahors, sous les ordres de M. le commandant Mispoulié se rendirent sur les lieux et, après de durs efforts, parvinrent à éteindre l'incendie. A 1 heure du matin tout danger avait disparu.

Accidents du travail

En procédant à la fermeture d'un côté de camion, M. Gayot André, chauffeur à la Société générale d'entreprise a eu la main droite prise dans une chaîne et de ce fait, écorchée.

15 jours d'incapacité de travail. M. Maurice Lalaurie, au service de la Société Citroën à Cahors, a été, au cours de son travail blessé à l'épaule droite.

M. Robert Deymier, manoeuvre, occupé à la manipulation de caisses, a été blessé à la main gauche.

15 jours d'incapacité de travail.

COURS PIGIER

RESULTATS D'EXAMENS

Année 1940-1941

Ont obtenu :

Diplôme de coupe-couture : Mme Escorbac M.

Mlles : Aylrac Paulette, Aldhui Denise, Brugidou Claudette, Dabanc Ginette, Fontès René, Furrer Odette, Irissou Marthe, Murat Paulette, Rogues Gabrielle.

Diplôme de modes : Mlles Beulaquet Marthe, Rogues Gabrielle.

Certificat de Couture : Mme Mazars Elisabeth.

Mlles : Roche Lydie, Salgues Odette.

PALAIS DES FETES

Mardi 9, mercredi 10, jeudi 11, samedi 13, dimanche 14 septembre, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures. Hertha Feiler dans un grand film.

LA FEMME AUX TIGRES

Le plus passionnant et le plus passionné des films de cirque. En complément : 3 Bandits des bois. Force hydraulique. Actualités françaises.

Prisonniers du Lot libérés

Un certain nombre de prisonniers libérés viennent de rentrer dans le département. Le Secours national pense être utile à tous en publiant leur nom, leur adresse et le nom du camp où ils étaient internés.

Les familles de prisonniers encore en captivité, verront si le camp d'internement d'un des leurs figure sur la liste.

Elles pourront alors écrire au camarade rentré en joignant une enveloppe timbrée portant leur adresse et avoir ainsi des nouvelles.

La presse locale et régionale qui veut bien se charger de cette publication a droit à la gratitude de tous.

Ladoux Pierre, au Baylou par l'Hospitalet, stalag III B 46.

Sériés Louis, Quissac par Liverdon, stalag VI D.

Hompert E., Castelfranc, stalag IX C.

Garrigues Roger, St-Jean-de-Laur, stalag XVIII B 21261.

Brugalières Jean, Catus, stalag VI D.

Dufour Maurice, Camy par Luzzech, Kom, 7147.

Frayssinet Alban, Montcabrier par Puy-l'Evêque, stalag II B Mle 67914.

Caradec Marcel, Castelnaud-Monttriat, stalag VI D.

Pradelle Albert, Ruyres par Assier, stalag XVIII A.

Valade Jean, St-Sulpice par Marcellac, stalag XVIII A.H.V. 25.

Gineste Jean, Gourdon, stalag XI A.

Labahut Ambroise, Ladevèze par Labastide-Murat, camp X A Sambostel.

Léonard Eloi, Saint-Sozy, stalag IX A et IX B.

Cardena Pierre, Soucirac par Gourdon, stalag III A.

Course Arsène, Concorès, stalag XVII A.

Serres Théophile, Caniac, stalag I B.

Maury Joseph, Gagnac, stalag VI D (dormant).

Chapou Raymond, Cahors, stalag XII A.

Singa Paul, Cambouliet par Figeac, stalag XI B.

Labastrou Benjamin, Lavalade par Faycelles, stalag III A.

Alhiny Jean, Montcuq, stalag VI A Henser.

Landiech Valmon, Gaby par Maucoux, stalag II A Neubrandens.

Soulié Jean, place de la Mairie, Catus, oflag III C.

Bergougnoux Jean, La Barthe par Bétaillé, stalag V A.

Landes Antony, St-Céré, 98120 VI A Hemer Isaril.

Pimond Frédéric, Peyrés par Le Vigan, stalag I B.

Lugol Aimé, Dégagnac, stalag II A Kom. 436.

Chassaing Louis, Masclas par Payrac, stalag S.R.F. 60266.

Sélebran, Carluet, stalag U.B. Willengen.

Pradines Emile, Marcellac, stalag XVII A Kom. H.V. 75.

Hébrard Fernand, Escaluzels, stalag (4 B), (4 D), (4 E).

Flojar André, Durban, stalag II B.

Cheyron Robert, Cahors, stalag XI B Falhingost.

Faure Henri, Proupech par Comaiac, stalag II A.

Hugonnet René, 28, rue Nationale, Cahors, stalag I B Hohenstein.

Gouvy Prosper, Montcabrier, stalag XIII B.

Delrieux Emile, Causse de Cahors par St-Médard, stalag XIII C.

Lemozy Germain, St-Michel de Cours, stalag VI D Dortmund.

Caussanel Fernand, Claviès par Lissac-et-Mourat, Oflag VI A Soest.

BLANCHISSAGE DU REFUGE

La blanchisserie des Sœurs de la Miséricorde (Refuge) a cours de la Chartrouse, informe les personnes qui lui donnent du linge à laver qu'elles doivent dorénavant lui faire remise de tout ou partie de leurs tickets de savon, les tickets correspondant au nettoyage des poids de linge sec indiqués ci-dessous :

Ticket n° 1, 4 kg. de linge ; ticket n° 2, 6 kg. de linge ; une fraction ticket n° 2, 1 kg. 500 de linge ; ticket spécial pour lavage du linge des professionnels, 3 kg.

EDEN

Mercredi 10, jeudi 11, samedi 13 et dimanche 14 septembre 1941, en soirée à 21 h. Dimanche, matinée à 14 h. 45.

Une étourdissante comédie, MADAME ET SON CLOCHARD avec Constance Bennet et Brian Aherne.

En première partie, un beau complément.

L'ouverture de la chasse

Dimanche 7 septembre, ouverture de la chasse. C'était, on en conviendra grand jour attendu avec impatience par les nemrods.

Et, bien que le temps ne fût pas très favorable, car la pluie, au cours de la journée, tomba en abondance, les pechs de St-Cyr, d'Angély, de Cabazat eurent de nombreux visiteurs.

Si nous en croyons les on-dit, tous ou à peu près, ne rentrèrent pas bredouilles.

Depuis deux ans, en effet, le gibier de nos coteaux n'avait pas été traqué. En 1939, il n'y eut que 51 jours de chasse et en 1940, la chasse ne fut autorisée que deux jours par semaine, d'octobre à janvier.

Le gibier, dès lors, ne manquait pas, et les nemrods cadurciens, en rentrant dimanche soir, avaient la gibetière garnie.

Il en sera de même, les jours suivants, affirment certains. Mais, d'autres déclarent : Eh ! oui, il y a du gibier ; seulement, voilà, nous nemrods, nous n'avons pas suffisamment de cartouches ! Et alors !..

Bah ! tout s'arrangera : la pénurie des munitions n'existerait pas ! Si nous en croyons, en effet, les déclarations suivantes publiées tout récemment, les stocks de 1939 sont presque intacts, et ceux de 1940 sont assez importants, ce qui s'agisse des cartouches toutes préparées ou des fournitures diverses, telles que plomb, poudre, douilles, bourres, etc..

Mais !.. attendons ! ! !

Quoi qu'il en soit, les chasseurs de notre région qui dimanche, ont pris part à l'ouverture de la chasse, le souhaitent ardemment.

En cette période de restrictions de viande, un peu de gibier, par fois, serait bien accueilli ! L.B.

Administration pénitentiaire

Dans la liste des candidats déclarés aptes aux emplois de surveillant commis-greffier, nous relevons le nom de M. Marcel-Fernand Lacoste, surveillant à la maison d'arrêt de Cahors.

Pour la santé de votre foie

Rien ne vaut la tisane Vichy-flore prise régulièrement chaque soir en remplacement d'une infusion ordinaire. Vichy-flore stimule votre foie et régularise l'intestin. 8 fr. 90, Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Concots

L'Occitan à l'honneur. — Dimanche dernier, 31 août, Cahors célébrait l'anniversaire de la Légion. Pour la circonstance, de nombreux légionnaires avaient allés vers la capitale du Quercy. Des manifestations patriotiques et religieuses eurent lieu : le dépôt sacré de la Fleurme mettait ses effluves mystérieux à la radieuse lumière d'un beau jour. L'animation était grande dans la petite ville.

Nous sommes heureux de signaler que pour la clôture de cette belle journée la prime jeunesse de Cahors apporta son concours. Une petite troupe d'une vingtaine de jeunes garçons et jeunes filles donna une représentation en occitan en plein air au kiosque des allées Fénelon. Plusieurs petites scènes « lou cadet del rascal », « d'o St-Marty à Cabessut », etc., entremêlés de chants occitans, firent éclater les applaudissements. Les rires d'un nombreux public gémissant totalement les allées Fénelon. Les diverses scènes étaient l'œuvre de M. l'abbé Cubaynes, écrivain-poète, curé de Concots, est d'ailleurs sous sa direction que se déroula la représentation.

On ne saurait trop faire observer l'importante signification d'une telle innovation. Nous ne voulons médire, et encore moins sous-estimer notre belle langue française. Plus il apparaît que par la culture de l'Occitan un fondement s'élabore vers l'élevation d'âme et de caractère de l'esprit paysan, vers la pénétration intime et profonde de toute la noblesse et de tout le charme, mêlés à la franchise et saine gaieté, comme au rude labeur, que peut révéler la vie paysanne.

Le Montat

Chasse interdite. — Comme par le passé, la chasse est interdite aux étrangers de la commune sur les terrains du Syndicat des Chasseurs du Montat. Gardes assermentés.

Nécrologie. — Samedi soir notre petite commune apprenait

une triste nouvelle : Mme Bonhomme venait de mourir après une courte maladie à l'âge de 76 ans. Depuis sa jeunesse Mme Bonhomme s'était dévouée à la famille du Général Dufour et avait ainsi par son travail et son amabilité gagné l'estime de toute la population du Montat.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche matin au milieu d'une nombreuse assistance qui a ainsi témoigné de vives sympathies à M. Bonhomme et à toute la famille à qui nous renouvelons l'expression de nos bien sincères condoléances.

Courbatures d'abord puis graves maux de reins

Les reins du rhumatisme, enroulés par des poisons uriques, sont vite congestionnés. Des apparitions de courbatures répétées, il est recommandé de prendre du Gandol : un cachet matin et soir. Les reins ne tardent à bien fonctionner, l'élimination urinaire augmente et les douleurs disparaissent. Gandol : 14 fr. 60, la cure de dix jours. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Reyreveignes

Les séances récréatives des 24 et 31 août 1941 organisées par la jeunesse de notre commune, au profit des prisonniers de guerre, ont rapporté la somme totale de huit mille quatre cents francs. Merci pour les prisonniers au nombre public venu applaudir nos jeunes artistes qui ont admirablement interprété un programme de choix. Merci également aux dévoués organisateurs qui ont mené à bien la tâche qu'ils s'étaient imposée.

Double défense contre la constipation

Vouloir combattre la constipation sans agir sur le foie qui en est le plus souvent responsable, serait chose vaine. C'est pourquoi, les comprimés Vichybol, qui stimulent en même temps l'intestin, le foie et la sécrétion biliaire, peuvent être considérés comme un remède complet de la constipation. Vichybol, le soir, supprime les fermentations et assure, sans coliques, la régularité de l'intestin. 7 Frs. 15, Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gramat

L'Union chorale artistique de St-Céré à Gramat. — D'imprévisibles difficultés de transports ont empêché l'Union chorale artistique de St-Céré de se rendre dimanche à Gramat, comme elle l'avait espéré. La visite de cette société est donc remise à dimanche prochain 14 septembre. Les chanteurs seront heureux de prendre un premier contact avec les habitants d'une ville voisine qui ont toujours eu avec ceux de St-Céré les rapports les plus cordiaux et qui, nous le savons, connaissent et aiment la bonne musique. Donc, à bientôt.

Recherchons, chambre et cuisine meublées dans Cahors. Faire offres au Bureau du Journal.

A vendre fenêtres d'occasion complètes, en très bon état. Moulin St-James, Cahors.

Votre courrier tapé chez vous par secrétaire possédant machine portative. Tous travaux dactylo. Traductions. S'adresser à Photofilm, 59, Boulevard Gambetta, Cahors.

Recherchons, chambre et cuisine meublées dans Cahors. Faire offres au Bureau du Journal.

Imp. COUSBIANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINS.

AVIS DE DECES

Monsieur et Madame LAGRANGE, Monsieur CAMPMAS Justin vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Françoise CAMPMAS épouse GIRMA

décédée à l'âge de 76 ans et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 10 septembre à 8 h. 3/4, en l'Eglise St-Ursice. Réunion à 16 h. 3/4 à l'octroi de la Barre.

AVIS DE DECES

Madame et Monsieur Maurice MILHAS, Madame et Monsieur Lucien MILHAS et leur fils ; Madame et Monsieur BOUC Blaise et leurs enfants ; Madame et Monsieur DELGAL et leurs enfants ; Madame Veuve MILHAS et ses enfants et tous les autres parents ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Marie MILHAS née BOUC

leur mère, grand-mère, sœur, tante, décédée le 7 septembre 1941, à l'âge de 60 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le mercredi 10 septembre, à 8 h. 3/4, en l'Eglise St-Ursice. Réunion maison mortuaire, 55, rue Nationale.

REMERCIEMENTS

Monsieur Jean BONHOMME. Les familles ANDRIEU, MARLAS, VALAT, DOLS, LÉMOZIT, ATGER, GIRMA, AUDEGUIN, DELBRIEU et tous les autres parents remercient bien sincèrement la population du Montat ainsi que toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie et qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Louise BONHOMME née ANDRIEU

PETITES ANNONCES

Cherche appareil photo 10/15 ou 13/18. Donner adresse au Bureau du Journal.

A vendre fenêtres d'occasion complètes, en très bon état. Moulin St-James, Cahors.

Votre courrier tapé chez vous par secrétaire possédant machine portative. Tous travaux dactylo. Traductions. S'adresser à Photofilm, 59, Boulevard Gambetta, Cahors.

Recherchons, chambre et cuisine meublées dans Cahors. Faire offres au Bureau du Journal.

Imp. COUSBIANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINS.

MAX DU VEUZIT VERS L'UNIQUE

Vaincue par un si grand bonheur, elle cacha son visage dans ses mains et se mit à sangloter de joie.

Depuis quinze mois, tant de suppositions misérables avaient assombré son cerveau et brisé son amour ! Voilà que la réalité se faisait plus belle que le rêve. L'homme qu'elle aimait l'aimait assez pour moi, à présent, Isabelle.

— Mlle Fouquet est morte une seconde fois !

— Nous la ressusciterons quelquefois sous le nom de Mme Henri Talaine. Votre voix sera notre grand luxe : une fortune dont nous ne profiterons pas ou que nous gaspillerons gratuitement.

— Oh ! le beau rêve, murmura-t-elle en se pressant plus fort contre lui avec des yeux illuminés, pourvu que vos parents ne me repoussent pas !

— Ils vous attendent, mon amie.

— Vrai ?

— Ma mère connaît notre doux roman et remercie le ciel que son grand fils se soit assagi...

— Je vous aimais, pourtant, déjà dans ce temps-là